

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 MARS 2014

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 12/03/2014
Date d'affichage : 26/03/2014

Présents : M. LERUSE Marc, Maire ; Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel, Adjoint ; Mmes PFEFFER Jacqueline, VERGNORY Françoise, FRANGI Martine, FONTANEAU Marie-Madeleine, PAQUERIAUD Joëlle ; MM. HABERT Michel, BLONDAT Eric, PIOU Denis, NAUGUET Christophe ;

Absents excusés : Mme BOUCHET Marie-Pierre, M. SPAHN Thierry;

Absents : Mme CARMIGNAC Josette ;

M. Christophe NAUGUET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2014
- 2) Comptes de gestion 2013 : budgets commune et service de l'eau
- 3) Comptes administratifs 2013 : budgets commune et service de l'eau
- 4) Vote des taux 2014 de la fiscalité directe locale
- 5) Budgets primitifs 2014 : budgets commune et service de l'eau
- 6) ECAL : participation aux frais de transport
- 7) Informations et questions diverses

1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Comptes de gestion 2013 : budgets commune et service de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013 des budgets commune

et service de l'eau. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Comptes administratifs 2013 : budgets commune et service de l'eau

a) Commune

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2013 du Budget de la Commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	1 157 623,59 €
	RECETTES :	1 303 189,59 €
Section d'Investissement	DEPENSES :	221 381,96 €
	RECETTES :	215 287,67 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2013 :		145 566,00 €
Excédent de Fonctionnement reporté au 01/01/2013 :		240 676,69 €
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2013 :		386 242,69 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2013 :		- 6 094,29 €
Déficit d'Investissement reporté au 01/01/2013 :		- 50 492,77 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2013 :		- 56 587,06 €

b) Service de l'Eau

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2013 du Budget du service de l'Eau qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	162 029,08 €
	RECETTES :	182 272,70 €
Section d'Investissement	DEPENSES :	78 331,29 €
	RECETTES :	74 098,42 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2013 :		20 243,62 €
Excédent de Fonctionnement reporté au 01/01/2013 :		20 663,10 €
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2013 :		40 906,72 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2013 :		- 4 232,87 €
Excédent d'Investissement reporté au 01/01/2013 :		71 172,61 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2013 :		66 939,74 €

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence au doyen d'âge Monsieur STEFUNKO. Celui-ci demande à l'assemblée s'il y a des objections puis fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Commune faisant ressortir un résultat de clôture de : **+ 329 655,63 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Service de l'Eau faisant ressortir un résultat de clôture de : **+ 107 846,46 €**

4) Vote des taux 2014 de la fiscalité directe locale

La commission des finances, qui s'est réunie le 10 mars, a proposé de maintenir les taux de la fiscalité à leur niveau 2013.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver les taux suivants pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : **19,81%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **21,26%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **65,84%**
- Cotisation foncière des entreprises : **20,25%**

5) Budgets primitifs 2014 : budgets commune et service de l'eau

a) Budget Commune

Le résultat d'investissement 2013 cumulé avec les restes à réaliser faisant ressortir un besoin net d'investissement s'élevant à la somme de 98 902,06 €, le conseil municipal décide d'affecter la somme de **98 902,06 €** en investissement au compte 1068.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget validée par la commission des finances dans sa séance du 10 mars dernier. Il précise que le budget a été établi sans tenir compte de certaines dotations de l'Etat dont le montant n'est pas encore connu.

Le budget proposé s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement = 1 438 654,00 €

Section Investissement = 434 137,00 €

Sont inscrites au budget 2014 en section d'investissement en plus des reports 2013 les opérations suivantes :

- étude complémentaire pour le PLU
- achat d'un logiciel de gestion du cimetière
- travaux sylvicoles dans la forêt communale (programme ONF)
- réfection de la toiture sur le garage de La Poste
- réfection de couverture de la sacristie de l'église
- poursuite des travaux d'isolation aux écoles (pose de nouvelles fenêtres en double vitrage)
- réfection de la rue des Salles
- pose de 5 lampadaires autonomes à l'espace Heidenburg
- remplacement de la voiture des services communaux
- achat d'un défibrillateur
- achat de matériel pour les services techniques

M. le Maire précise que l'achat et la revente du bâtiment de l'épicerie sont également inscrits au budget 2014, de même que la vente de la maison rue du Four. Il rappelle que l'acquéreur, la Société Mon Logis, va construire 13 appartements. Le dossier est en cours chez le Notaire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

b) Service de l'Eau

Le résultat d'investissement 2013 cumulé avec les restes à réaliser faisant ressortir un excédent, une affectation de résultat n'est pas nécessaire.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget proposé par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement = 211 183,00€

Section Investissement = 148 717,00 €

Les investissements prévus pour 2014 en plus des reports 2013 sont :

- renforcement du réseau d'eau (poursuite du remplacement des conduites en plomb)
- achat d'une pompe de lavage pour le charbon
- pose de 3 lampadaires autonomes à la station de traitement.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

6) ECAL : participation aux frais de transport

L'ECAL (Entraide Cantonale de l'Age Libre) propose un service de transport une fois par mois jusqu'à Sens pour les personnes retraitées .

Pour l'année 2014, la participation financière de la commune de Villeblevin à ces frais de transport s'élève à **130,37 €**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette participation .

7) Informations et questions diverses

- La commune de Villeneuve-la-Guyard a établi son projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec modification du périmètre de protection autour de l'église St Germain, inscrite au titre des monuments historiques.
- M. le Maire fait le compte-rendu d'une réunion organisée le 24/02/2014 par le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne). Le transfert de compétence au syndicat en matière d'éclairage public sera un sujet de réflexion pour le prochain conseil municipal. Le SDEY couvre aussi d'autres domaines comme les énergies renouvelables, la fibre optique ou l'installation de bornes électriques pour véhicules. Sur ce dernier point, M. le Maire précise que la commune peut répondre à un appel à projets lancé par le Conseil Régional.

M. STEFUNKO

- signale le remblaiement illégal d'un champ qui gêne l'écoulement naturel de l'eau en cas de crue, et ce malgré les PPRI (Plans de Prévention du Risque Inondation). L'agriculteur récidiviste concerné sera convoqué.
- informe qu'un panneau stop va être posé rue des Buttes pour sécuriser la priorité laissée aux véhicules venant de la Rue du Petit Villeblevin.

MME FRANGI

- déplore que des sacs poubelles et autres déchets soient régulièrement déposés sur les parkings de la RD606 à hauteur de Villeblevin; M. le Maire répond que le nettoyage de ces parkings est du ressort du Conseil Général de l'Yonne.

M. PFEFFER

- rappelle qu'une fuite d'eau a été détectée à l'école primaire entre le bâtiment principal et la classe de gauche. M. Jordat répond que plusieurs artisans ont été consultés pour chiffrer les réparations.

M. JORDAT

- fait part d'un don d'un micro-ondes pour le foyer communal,

M. NAUGUET

- remercie les employés communaux pour la pose des rampes de skate espace Heidenburg.
- signale la livraison des buts de handball, qui seront scellés prochainement.

Avant de clore la séance, M. le Maire remercie tout le conseil municipal pour l'ensemble du travail réalisé pendant les six dernières années.

M. Stefunko rend hommage à la disponibilité et à l'engagement de M. le Maire dans l'exercice de ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Marc LERUSE